



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

INSPECTION GÉNÉRALE
COORDINATION
CHARGÉE DE LA QUALITÉ



Cellule Interne
d'Assurance Qualité



Cellule Interne
d'Assurance Qualité

« La démarche qualité, pour une formation performante et compétitive ! »

CONTACTS

Siège : Inspection Générale de l'Enseignement Technique,
de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
sise au Plateau/résidence Pelieu, Rue Abdoulaye FADIGA

E-mail : infociaqmetfpa@gmail.com

Tél : (+225) 27 20 27 02 44 / 01 51 55 58 58 / 07 10 96 52 86



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE



MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION
UNITED STATES OF AMERICA

CADRE NATIONAL D'ACCRÉDITATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE**

**INSPECTION GÉNÉRALE
COORDINATION
CHARGÉE DE LA QUALITÉ**



**Cellule Interne
d'Assurance Qualité**

**CADRE NATIONAL D'ACCREDITATION
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS**



Façade du Bâtiment C du Lycée Technique d'Abidjan (LTA)

MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE



Dr N'Guessan KOFFI

*Ministre de l'Enseignement
Technique, de la Formation
Professionnelle et de l'Apprentissage*

Le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, dans son pilier II intitulé « *développement du capital humain et promotion de l'emploi* », section « *Enseignement Technique et Formation Professionnelle* », fait état de la nécessité de créer un cadre institutionnel et organisationnel qui assure un système de Gouvernance, de planification, de suivi-évaluation afin de soutenir la qualité des services, l'efficacité interne, l'efficacité externe des interventions et l'efficacité dans la gestion des ressources. Il affiche, également,

l'ambition de la formation professionnelle et qualifiante d'assurer une meilleure adéquation de l'offre de formation aux apprenants avec les besoins de l'économie. Pour réaliser cette importante ambition, j'ai décidé, entre autres leviers, de la mise en place de la démarche qualité dans toutes les structures du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

Spécifiquement, le déploiement de la démarche qualité dans les établissements publics et privés vise leur accréditation en vue de leur permettre de corriger leurs dysfonctionnements, de développer une culture d'amélioration continue, afin d'élever la qualité de leur formation au niveau des standards internationaux. L'accréditation, telle que voulue, permet d'introduire en Côte d'Ivoire une pratique qui a déjà fait ses preuves aux États-Unis d'Amérique, en France, en Corée du Sud et dans des pays émergents comme le Maroc et l'Afrique du Sud. Sa finalité est la valorisation de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP).

L'accréditation des établissements de formation ne se limite pas à une formalité administrative mais elle constitue un processus dynamique et continu d'évaluation, d'amélioration et d'innovation. Elle garantit la transparence, la confiance du public et la crédibilité de notre système ainsi que celle de nos diplômes. Elle favorise également l'alignement des établissements sur les normes internationales, assurant ainsi la pertinence de nos formations, la réussite professionnelle de nos formés et la compétitivité de notre système de formation.

Je me réjouis, de ce fait, que les actions de promotion de la qualité conduites par la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) que j'ai créée, par *arrêté n° 0061 /METFPA /CAB du 13 février 2023* pour assurer la gestion interne de la Qualité, renforcent la nouvelle vision de notre Ministère, à savoir :

« Repenser et revaloriser l'Enseignement Technique, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage, pour soutenir le développement socioéconomique et contribuer à l'émergence rapide de la Côte d'Ivoire ».

Dans cette dynamique, le fonctionnement des Systèmes de Management des Organismes d'Education-formation (SMOE), conformément aux exigences du Référentiel National d'Accréditation (RNA) conçu et élaboré par la CIAQ puis validé par toutes les parties prenantes, le 07 février 2024, garantira une formation de qualité d'artisans, d'ouvriers qualifiés et de techniciens qui façonneront le paysage économique et social de notre Nation. Ainsi, les programmes de l'Académie des Talents (AcT) et de l'École de la Deuxième Chance (E2C) attireront davantage de jeunes au sein d'un dispositif de plus en plus efficace, répondant aux besoins de l'économie nationale. Telle est la volonté du Président de la République et du Gouvernement de Côte d'Ivoire que je m'emploie à réaliser avec l'ensemble des acteurs, dont la CIAQ que je félicite pour tous les efforts déployés.

MOT DE MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR GÉNÉRAL DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE



SAINY KOUAKOU

Kouamé Victor

*Inspecteur Général,
Coordonnateur Général
de l'Inspection Générale*

Dès sa nomination à la tête du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, Monsieur le Ministre a partagé, avec tous les acteurs et partenaires du système, sa vision de notre ordre de formation, à savoir :
« Repenser et revaloriser l'Enseignement Technique, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage pour soutenir le développement socio-économique et contribuer à l'émergence rapide de la Côte d'Ivoire ».

Aussi, lorsqu'il a prévu, dans le décret portant organisation du Ministère, une Coordination chargée de la Qualité au sein de l'Inspection Générale, j'ai été persuadé que de profondes mutations allaient s'opérer dans le sens de l'amélioration continue de l'ensemble de notre système d'Enseignement et de Formation.

En créant ensuite, par *arrêté n° 0061/METFPA /CAB du 13 février 2023*, la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) pour lui confier la gestion interne de la Qualité, Monsieur le Ministre

a traduit clairement le fondement de sa vision par la mise en place d'un système d'accréditation des établissements basé sur le Système de Management des Organismes d'Éducation-formation (SMOE), en vue de contribuer à la qualité de l'Enseignement et de la Formation Techniques et professionnels.

Une phase pilote du projet de mise en œuvre de la démarche Qualité a été, alors, conduite. En vue de mener à bien cette phase pilote, des Experts du Cabinet GINGER-SOFRECO ont formé les Membres de la CIAQ ainsi que des acteurs de quatre (4) établissements choisis pour l'expérimentation. Ce sont : le Lycée Professionnel Commercial de Cocody, le Lycée Professionnel de l'Électronique et de l'Informatique Appliquée de Treichville, le Lycée Technique et Professionnel de San-Pedro et le Lycée Professionnel Industriel de Bouaké.

Après cette phase d'expérimentation qui a permis d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des Systèmes de Management des Organismes d'Éducation-formation (SMOE) de ces quatre établissements pilotes, ainsi que la validation du Référentiel National d'Accréditation (RNA), le 07 février 2024, le Ministère a opté pour la généralisation progressive de la démarche Qualité sur toute l'étendue du territoire national. Cela a permis à la CIAQ de dupliquer, au titre de l'année 2024, la formation auprès des acteurs-clés de cinquante (50) établissements privés d'Abidjan, de tous les établissements publics d'Abidjan et de tous les établissements de Bouaké et de San-Pedro. Les autres établissements privés d'Abidjan et les établissements publics et privés des autres Régions de la Côte d'Ivoire suivront en 2025 et en 2026.

Tout ce parcours témoigne des efforts déployés par la CIAQ pour implanter, à terme, les standards de la Qualité dans les pratiques quotidiennes de l'ensemble des établissements publics et

privés de Côte d'Ivoire. Je voudrais donc, au stade actuel de ce parcours très significatif, inviter toutes les parties prenantes du système Qualité de l'EFTP à contribuer davantage à la réussite de la mise en œuvre des SMOE, afin d'assurer l'attractivité de notre dispositif et de garantir la qualité des Formations Techniques et Professionnelles.



Bloc administratif du Lycée Professionnel Sectoriel de Yopougon

MOT DE MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR CHARGÉ DE LA QUALITÉ



CISSÉ Almamy
*Inspecteur Général,
Coordonnateur chargé de la Qualité*

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage a créé au sein de l'Inspection Générale, une Coordination chargée de la Qualité. Une des missions de cette Coordination est de mettre en place un système d'accréditation des Établissements de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EEFTP). Ce système d'accréditation se fonde sur la démarche qualité.

L'Organe opérationnel de la mise en place de la démarche qualité est la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), créée par arrêté n° 0061/METFPA /CAB du 13 février 2023.

La CIAQ est chargée d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la démarche Qualité, de coordonner les évaluations, de veiller à l'application rigoureuse des critères d'accréditation et de promouvoir une culture d'amélioration continue au sein des établissements, conformément aux exigences du Référentiel National d'Accréditation (RNA) qu'elle a conçu, élaboré puis fait valider par toutes les parties prenantes, lors de l'atelier de validation tenu du 05 au 07 février 2024 au siège du Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire.

Ce projet de mise en œuvre de la démarche Qualité épouse la vision de Monsieur le Ministre de « *Repenser et revaloriser l'Enseignement Technique, la Formation Professionnelle et l'Apprentissage pour soutenir le développement socio-économique et contribuer à l'émergence rapide de la Côte d'Ivoire* ».

Grâce à l'appui technique et financier du Millenium Challenge Corporation (MCC), le MCA-Côte d'Ivoire a sollicité le Cabinet GINGER-SOFRECO pour réaliser des études en vue de concevoir le Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'EFTP et former les Membres de la CIAQ ainsi que des acteurs de quatre (4) établissements pilotes. Ces établissements sont : le Lycée Professionnel Commercial de Cocody, le Lycée Professionnel de l'Électronique et de l'Informatique Appliquée de Treichville, le Lycée Technique et Professionnel de San-Pedro et le Lycée Professionnel Industriel de Bouaké.

Je voudrais, ainsi, adresser mes remerciements déférents à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, pour son leadership inspirant qui permet de rehausser le management de nos établissements.

Je remercie, également, notre Partenaire Technique et Financier, le Millenium Challenge Corporation (MCC) qui, à travers le Projet SKILL, a permis au MCA-Côte d'Ivoire d'accompagner le Ministère dans la mise en place de notre système d'Accréditation des établissements de l'EFTP.

J'adresse, par ailleurs, mes remerciements à toute l'équipe de la CIAQ engagée dans la mise en œuvre de cette nouvelle démarche de gestion rationnelle et efficiente des structures du METFPA pour assurer leur compétitivité.

Je voudrais, enfin, féliciter et encourager toutes les parties prenantes impliquées dans la promotion de la Qualité du système de l'Enseignement et Formation Techniques et Professionnels, pour le développement de cet ordre d'enseignement.



*Apprenant en situation d'apprentissage au
Lycée Multisectoriel Mohamed VI de Yopougon*

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE.....	3
MOT DE MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR GENERAL DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DE L'EN- SEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSION- NELLE ET DE L'APPRENTISSAGE.....	6
MOT DE MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNA- TEUR CHARGE DE LA QUALITÉ.....	10
INTRODUCTION.....	18
I - PRÉSENTATION DU SYSTÈME D'ACCREDITATION.....	20
1 - DÉFINITIONS DES TERMES.....	20
2 - CELLULE INTERNE D'ASSURANCE QUALITÉ (CIAQ).....	21
3 - OBJECTIFS DU SYSTÈME D'ACCREDITATION.....	21
4 - PÉRIMÈTRE DE L'ACCREDITATION.....	22
5 - AVANTAGES DE L'ACCREDITATION.....	23
6 - PRINCIPES DE L'ACCREDITATION.....	25

7 - PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACCREDITATION (RNA).....	26
8 - NIVEAUX D'ACCREDITATION.....	27
II - LE PROCESSUS D'ACCREDITATION.....	28
1 - PRÉPARATION A L'ACCREDITATION.....	28
2 - LES ÉTAPES DE L'ACCREDITATION.....	29
3 - SURVEILLANCE, MAINTIEN, RETRAIT DE L'ACCREDITATION.....	32
4 - JOUISSANCE DE L'ACCREDITATION.....	32

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AcT	Académie des Talents
CIAQ	Cellule Interne d'Assurance Qualité
CQL	Cellule Qualité Locale
RQL	Responsable Qualité Local
E2C	École de la Deuxième Chance
EEFTP	Établissement d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels.
METFPA	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
MCA-CI	Millenium Challenge Account Côte d'Ivoire.
MCC	Millenium Challenge Corporation
RNA	Référentiel National d'Accréditation
RMC	Référentiel Métiers Compétences
SMOE	Système de Management des Organismes d'Éducation-Formation
RESEN	Rapport d'état sur le système Educatif National
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels.
PND	Plan National de Développement

OBJET

Ce document-cadre a pour objet de présenter le système d'accréditation de l'EFTP en Côte d'Ivoire. Il présente l'organe d'accréditation, le référentiel national d'accréditation et la procédure d'accréditation.

PORTÉE ET ÉTENDUE

Sa validité s'étend aux établissements, structures de formation et cabinets qui relèvent du ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

Il ne contient aucune clause confidentielle et peut donc être distribué à toutes les parties prenantes de l'EFTP ou à toute personne intéressée par le système d'accréditation de l'EFTP.

VERSION

Ceci est la première version du document.

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA) de la Côte d'Ivoire s'engage, résolument, à élever les standards de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP). Pour concrétiser cet engagement, un Système d'Accréditation a été instauré, couvrant l'ensemble des établissements et des cabinets de formation publics et privés. Ce système est consigné dans ce document intitulé Cadre National d'Accréditation (CNA).

Document de référence de premier ordre de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), à l'adresse de toutes les parties prenantes, le CNA s'articule autour de douze points qui entendent traiter la question de l'Accréditation des Etablissements d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (EEFTP). Sont, ici, consignés d'abord, la définition des termes ; la présentation de la CIAQ, l'identification des objectifs, des périmètres, des avantages et des principes de l'accréditation ; le Référentiel National d'Accréditation (RNA) expliqué succinctement et les niveaux d'accréditation. S'y trouvent, ensuite, la préparation à l'accréditation, les étapes de l'accréditation, le suivi et la jouissance de l'accréditation.

Ces points se regroupent en deux (02) parties :

- I- Présentation du système d'accréditation.
- II- Le Processus d'Accréditation.



*Bâtiment des laboratoires et ateliers du
Lycée Professionnel d'Ebimpé*

I-LE PRÉSENTATION DU SYSTÈME D'ACCREDITATION

1-DÉFINITIONS DES TERMES

Accréditation :	Reconnaissance nationale officielle de la qualité du système de formation d'un établissement ou d'un cabinet de formation.
Cellule interne de l'assurance qualité (CIAQ) :	Unité du ministère en charge de l'EFTP, responsable de la mise en œuvre du système d'accréditation
Démarche Qualité :	Une stratégie globale et structurée mise en œuvre par une organisation dans le but d'améliorer en permanence la qualité de ses produits, services ou processus. Elle vise à répondre aux besoins et aux attentes des clients de manière durable et efficace.
Etablissement d'Enseignement et de Formation Techniques et professionnels (EFTP) :	Tout organisme public ou privé qui dispense des formations relevant du champ de l'EFTP.
Référentiel Métier Compétence RMC :	Document qui décrit les métiers et les compétences nécessaires à leur exercice.
Référentiel de Formation :	Document qui liste les domaines, les sous-domaines, les standards et les critères d'évaluation auxquels les établissements doivent se conformer pour être accrédités.
Référentiel National d'Accréditation (RNA) :	Document qui liste les domaines, les champs, les standards et les critères d'évaluation pour l'accréditation.

2- CELLULE INTERNE D'ASSURANCE QUALITÉ (CIAQ)

La mise en œuvre du système d'accréditation est confiée à la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) créée par arrêté numéro 0061/METFPA/CAB du 13 février 2023. Elle est rattachée à l'Inspection Générale du Ministère. Conformément à son arrêté de création, la CIAQ :

- fait la promotion de la culture d'amélioration continue au sein des établissements et des cabinets de formation ;
- élabore et révisé le Référentiel National de l'Accréditation (RNA) ;
- accompagne les établissements et les cabinets de formation dans la mise en œuvre de leur démarche qualité selon le RNA ;
- audite les établissements et les cabinets de formation au regard du Référentiel National d'Accréditation ;
- délivre, renouvèle ou suspend l'accréditation des établissements et des cabinets de formation ;
- publie la liste des établissements et des cabinets de formation accrédités.

3- OBJECTIFS DU SYSTÈME D'ACCREDITATION

L'objectif principal du système d'accréditation est d'assurer la qualité et l'excellence dans l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels en évaluant la conformité des établissements aux normes édictées dans le Référentiel National d'Accréditation (RNA).

Cette démarche vise à garantir l'application des programmes de formation, à encourager l'amélioration continue, à renforcer la crédibilité des établissements et des cabinets de formation et à améliorer l'employabilité des diplômés.

4- PÉRIMETRE DE L'ACCRÉDITATION

Le Cadre National d'Accréditation s'applique à tous les établissements publics, privés et ceux de types particuliers dispensant des formations qui relèvent du METFPA. Ce sont :

- les Lycées Techniques ;
- les Lycées Techniques et Professionnels ;
- les Lycées Professionnels ;
- les Collèges de Formation Professionnelle et Technique;
- les Centres de Formation par Apprentissage ;
- les cabinets de formation dépendant du METFPA ;
- les établissements de type particulier résultant d'accord ou de convention avec l'Etat de Côte d'Ivoire pour la formation sous tutelle du METFPA.

L'accréditation couvre toutes les activités de l'établissement et du cabinet de formation, à savoir : l'équipement et l'entretien des infrastructures, la pédagogie, l'administration, les activités socio-culturelles, etc.

5- AVANTAGES DE L'ACCRÉDITATION

L'accréditation des structures de formation offre de nombreux avantages à l'Etat, aux apprenants, aux employeurs et aux organismes de formation.

- **Pour l'Etat**, l'accréditation donne la garantie que les établissements dispensent les programmes tels que prévus dans les référentiels de formation. Cela assure que les apprenants reçoivent une formation de niveau et de contenu pertinents qui renforcent leur compétitivité sur le marché du travail. L'accréditation permet ainsi d'aligner les programmes de formation, les pratiques pédagogiques et les infrastructures de formation sur les normes et les meilleures pratiques internationales. Ceci contribue à renforcer la compétitivité du pays sur le plan éducatif et économique.
- **Pour les organismes de formation**, l'accréditation permet de se distinguer de la concurrence et de renforcer la confiance des apprenants et des employeurs. Elle engage les établissements dans un processus d'amélioration continue. Cela permet l'adaptation des pratiques pédagogiques et administratives favorisant ainsi l'ouverture sur le marché national et international.

- **Pour les apprenants**, l'accréditation est un gage de qualité de la formation et de l'enseignement dispensés par l'organisme de formation. Elle leur permet de choisir l'établissement qui répond à leurs besoins et qui leur garantit un diplôme reconnu par le marché du travail national et international.
- **Pour les employeurs**, l'accréditation leur permet de s'assurer que les candidats qu'ils recrutent ont les compétences et les connaissances telles que définies dans le RMC. Elle leur permet également de choisir des établissements qui proposent les meilleures conditions de formation.

6- PRINCIPES DE L'ACCRÉDITATION

L'accréditation repose sur les principes suivants :

- **Excellence Académique et Professionnelle** : Les établissements de l'EFTP doivent démontrer un engagement pour l'excellence dans l'enseignement technique et la formation professionnelle en dispensant des programmes pertinents et actualisés.
- **Démarche Qualité** : L'évaluation pour l'accréditation est fondée sur une approche systémique de la qualité qui met l'accent sur l'amélioration continue et la conformité aux standards établis.
- **Transparence et Équité** : Le processus d'accréditation est transparent et équitable. Il garantit que tous les établissements sont audités de manière juste et impartiale.
- **Responsabilité Sociale** : Les établissements accrédités doivent assumer leur responsabilité sociale à l'endroit des apprenants, des employeurs et de la société.

7- PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACCREDITATION (RNA)

Le RNA permet aux EEFTP de disposer d'un guide qui oriente leur organisation à tous les niveaux et pour toutes les parties prenantes. Il énonce neuf (09) domaines d'évaluation, chacun détaillant des standards et des critères associés. Le RNA sert de norme pour l'accréditation des structures de formation. Ses domaines sont :

- A : Le positionnement et la stratégie de l'établissement.
- B : La gouvernance et le pilotage de l'établissement.
- C : L'offre de formation de l'établissement.
- D : Les apprenants : Compétences, parcours et réussite.
- E : Les personnels d'enseignement et leurs qualifications.
- F : Les infrastructures et les équipements de l'établissement.
- G : L'Hygiène-Santé-Sécurité-Environnement.
- H : L'ouverture sur l'environnement et partenariats.
- I : L'évaluation des performances de l'établissement et amélioration continue.

8- NIVEAUX D'ACCREDITATION

Le système mis en place propose trois niveaux d'accréditation en fonction du degré de conformité aux exigences du RNA. Ces niveaux sont notés de 1 à 3. Le dernier niveau est le plus élevé. Il est à noter que les établissements peuvent changer de niveau, au regard de la correction ou non des non-conformités majeures ou critiques. L'objectif premier de ce système de niveaux est d'amener un maximum d'établissements à adopter une démarche d'amélioration continue.

Niveau 1

Ce niveau est attribué aux structures de formation qui démontrent une volonté d'améliorer la qualité de leurs formations mais qui ne répondent pas encore à tous les critères du RNA. Ils doivent avoir atteint un taux de conformité minimum de 40% par rapport aux critères du RNA.

Niveau 2

Ce niveau est attribué aux centres de formation qui ont mis en place un système de management de la qualité et qui ont atteint un taux de conformité compris entre 60% et 80% par rapport aux critères du RNA. Toutefois, ils ne doivent avoir aucune non-conformité majeure ou critique.

Niveau 3

Ce niveau est attribué aux structures de formation qui se distinguent par l'excellence de leurs pratiques leur permettant d'obtenir un taux de conformité supérieur ou égal à 80% par rapport aux critères du RNA, sans aucune non-conformité majeure ou critique.

II - LE PROCESSUS D'ACCREDITATION

1- PREPARATION A L'ACCREDITATION

En vue de l'accréditation, chaque structure de formation crée, en son sein, une Cellule Qualité Locale (CQL) composée des différents pilotes de processus. La CQL, animée par un Responsable Qualité Local (RQL), est chargée de :

- La mise en place de son SMOE, sa mise à jour et son archivage.
- Le pilotage des processus à travers les tableaux de bord.
- La réalisation des audits internes.
- La tenue des enquêtes de satisfaction des parties prenantes.
- La préparation et la tenue de la revue de direction.
- La préparation des audits d'accréditation et de suivi.

La CIAQ offre un accompagnement à la CQL. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- La formation et la sensibilisation à la démarche qualité et aux exigences du Référentiel National d'Accréditation.
- Le conseil et l'orientation personnalisés pour la mise en place du SMOE.
- La mise à disposition d'outils et de ressources documentaires et méthodologiques.
- Les audits à blanc pour préparer l'accréditation.
- Le partage de bonnes pratiques.

2- LES ÉTAPES DE L'ACCRÉDITATION

Le processus d'accréditation se déroule en quatre (4) étapes :

- a. **Audits internes** : l'établissement, à travers la CQL, réalise au moins un audit interne. La synthèse des rapports d'audit est présentée lors de la revue de direction et est transmise à la CIAQ.

- b. **Demande d'accréditation** : La structure de formation dépose une demande d'accréditation auprès de la CIAQ.

Cette demande comprend :

- un formulaire dûment renseigné ;
- une présentation de l'établissement ;
- le rapport de la revue de direction.

La CIAQ examine la demande et décide de l'opportunité de lancer une procédure d'accréditation. Une réponse est faite à l'établissement dans un délai de dix (10) jours ouvrés.

c. Audit d'accréditation : Une équipe d'auditeurs mandatés par la CIAQ réalise un audit d'accréditation pour évaluer la conformité de l'établissement aux exigences du Référentiel National d'Accréditation. Cet audit inclut l'analyse documentaire, l'entretien avec les pilotes de processus, la visite sur site et l'entrevue éventuelle avec le personnel, les apprenants et toute autre partie prenante considérée comme pertinente par les auditeurs de la CIAQ.

d. Décision d'accréditation : la commission d'accréditation se réunit pour examiner les rapports des audits d'accréditation. Elle prend ensuite une décision.

Si la décision est positive, l'établissement reçoit un certificat d'accréditation. Ce certificat est valable pour une durée de cinq (05) ans subordonnés à la transmission des rapports d'audits internes, chaque année, à la CIAQ.

OBSERVATIONS

- La durée de chaque étape de l'accréditation est variable. Elle dépend de la taille et de la complexité de l'établissement.
- L'établissement peut faire appel à un consultant pour l'aider à préparer l'accréditation.
- L'établissement peut faire appel ou solliciter un recours administratif auprès du comité de pilotage de la CIAQ, si la décision de son accréditation est négative. L'appel n'est pas suspensif de la décision de la CIAQ.
- Un établissement peut être accrédité sous réserve, si l'insatisfaction aux exigences relève de non-conformités mineures. Il lui est, alors, donné un délai de quinze (15) jours ouvrés pour les corriger avant la confirmation ou non de son accréditation.

3- SURVEILLANCE, MAINTIEN, RETRAIT DE L'ACCRÉDITATION

- a. **Suivi de l'accréditation** : Les établissements accrédités ont l'obligation de transmettre à la CIAQ, chaque année, une copie de leur rapport d'audit interne. La CIAQ se réserve le droit de mener des audits de contrôle.

- b. **Retrait de l'accréditation** : un établissement accrédité qui ne satisfait plus aux exigences du RNA et de la déontologie verra son accréditation retirée.

4- JOUISSANCE DE L'ACCRÉDITATION

Un établissement accrédité peut s'en prévaloir en l'affichant dans ses documents commerciaux et sur ses panneaux publicitaires, dans le respect du périmètre de son accréditation.

Toute utilisation frauduleuse ou abusive de l'accréditation est passible de sanctions pouvant aller de la rétrogradation de niveau à l'annulation.

CONCLUSION

L'accréditation des Etablissements de l'EFTP en Côte d'Ivoire représente une démarche collective vers l'excellence de la formation. Elle renforce la confiance dans ces établissements, contribue à l'efficacité des programmes de formation, et insuffle une culture d'amélioration continue au cœur du système de formation; toutes choses qui contribuent au développement socio-économique et à l'émergence rapide de la Côte d'Ivoire.



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE



MILLENNIUM
CHALLENGE CORPORATION

UNITED STATES OF AMERICA



**Cellule Interne
d'Assurance Qualité**

CONTACTS :

***Siège :** Inspection Générale de l'Enseignement
Technique, de la Formation Professionnelle et de
l'Apprentissage sise au Plateau/Résidence PELIEU,
Rue Abdoulaye FADIGA.*

***Mail :** infociaqmetfpa@gmail.com*

***Tél :** (+225) 01 51 55 58 58 / 07 10 96 52 86*

